



FAITS-DIVERS

Condamné à 7 ans pour inceste, le père témoin de Jéhovah crie au complot

Clicanoo.com | publié le 17 octobre 2014 | 09h31

L'avocat général a requis la confirmation de la culpabilité de ce père de famille condamné en son absence à 7 ans de prison pour des atteintes sexuelles sur ses filles et belle-filles entre 1999 et 2001. L'homme, qui se revendique témoin de Jéhovah et naturiste, justifie sa récente disparition par un kidnapping au Kenya, et crie au complot.

SAINT-BENOÎT

Avec Lucien W., 51 ans, c'est toujours la faute des autres. Il a été condamné pour escroquerie en 2003 à Montpellier. « C'est parce qu'un escroc m'avait volé ma carte Bleue ». Condamné pour abandon de famille en 2006. « Je versais la pension alimentaire en liquide et mon ex en a profité pour m'attaquer. » Son absence devant la cour d'appel en mai dernier. « J'ai été kidnappé au Kenya », affirme sans se démonter ce commercial de profession, qui a visiblement réponse à tout.

Aussi, quand il s'agit de s'expliquer sur des atteintes sexuelles sur mineures par ascendant commises entre 1999 et 2001 et qui lui ont valu une condamnation à 7 ans de prison avec mandat d'arrêt, c'est avec le même aplomb que l'homme se dit victime d'un complot. « Comme 80 % des personnes accusées des mêmes faits que vous », pointe le président de la chambre des appels correctionnels Jacques Rousseau.

Complot de qui, pourquoi ? Sa propre fille, âgée de 9 ans au moment des faits, a dû attendre 2005 pour dénoncer « des massages suivis de masturbation ». Sa mère ne voulait pas la croire, jusqu'à ce qu'elle tente de se suicider à l'âge de 15 ans. Les faits s'étaient déroulés alors qu'elle était en vacances chez son père à Bordeaux.

"JEU DU SUPPLICE"

Une petite voisine du même âge, convoquée par la justice, raconte la même histoire. Et ce même « jeu du supplice », consistant à faire s'allonger les fillettes nues et yeux fermés sur un lit avec interdiction de les ouvrir, pendant que Lucien W. se livrait à des attouchements.

Entendues dans le cadre de l'enquête, les belles-filles plus âgées de Lucien W., qui avait une nouvelle compagne déjà mère de trois enfants, racontent d'autres scènes tout aussi troublantes. Séances d'épilation collective du pubis « pour se purifier ». Des trous percés dans le mur de la salle de bain pour les épier nues sous la douche. Ce beau-père en peignoir en train de se masturber devant la porte de leur chambre. « J'avais le sexe desséché, je mettais seulement de la crème et elles m'ont vu, c'est tout », se défend le quinquagénaire qui résidait à Saint-Benoît quand l'affaire a éclaté.

L'homme, qui n'a pas toujours déferé aux convocations de la justice, se drape dans sa qualité de témoin de Jéhovah pour prouver son innocence. « Ces faits sont incompatibles avec mes valeurs », assure-t-il. La proximité physique avec les enfants au foyer ? « Nous étions naturistes ma femme et moi, nous nous promenions nus dans la maison », explique-t-il droit dans ses bottes.

Pour l'expert psychiatre qui l'a examiné, Lucien W. est un personnage « narcissique, doué d'une potentialité à exploiter autrui et ayant tendance à nier la qualité de sujet aux autres. » « Et alors, un expert peut se tromper, il n'est pas Dieu », rétorque le prévenu avec morgue.

"MAÎTRE DE L'ESQUIVE"

Une attitude « insupportable » pour l'avocate de la partie civile, Me Anna Ferrer. « Comment peut-il crier au complot alors qu'il a brisé la jeunesse de sa fille ? Celle-ci n'a jamais chargé la barque, elle parle juste de deux soirées qui ont dérapé lors de ces vacances. Les témoignages des autres filles viennent éclairer sur les circonstances et donner du crédit à ces accusations », pointe l'avocate.

L'avocat général Bruno Badré se dit quant à lui « inquiet » devant l'attitude de ce « maître de l'esquive et du mensonge, qui reste caché derrière des excuses fantaisistes. » La thèse du complot ne tient pas non plus selon lui. « Les victimes ne sont pas venues toutes ensemble, il a fallu aller les chercher alors qu'elles ne voulaient plus entendre parler de lui. » Égrenant la litanie des faits reprochés à Lucien W., l'avocat général l'accuse d'avoir « traité ces enfants comme des objets, pour des jeux sexuels d'adultes. » Il requiert à nouveau une peine comprise entre six et sept ans de prison.

En défense, Me Laurent Schwartz dénonce « le caractère imprécis des faits reprochés et le manque d'éléments matériels. » Et s'il concède que son client a « une personnalité qui ne laisse pas indifférent » et « des mœurs étranges », il explique ses réactions parfois surprenantes par « la gravité des faits reprochés, qui le poussent dans ses retranchements. » Plaidant la relaxe, il demandera toutefois à titre subsidiaire une peine moins lourde que les sept ans déjà prononcés, « une peine pour des faits de viol ».

Appréhendé il y a quelques semaines à la frontière à son retour d'Afrique, Lucien W. attendra en prison l'issue de ce nouveau procès. Délibéré le 6 novembre prochain.

Sébastien Gignoux